

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 mars 2017**

Objet : Compte-Rendu annuel 2015 d'Axione Limousin

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de région, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 9 + 2 procuration

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) (procuration donnée à Mr Bost)
Mme Héliène ROME (5^{ème} VP)
Mr Nady BOUALY (suppléant de Mr CORREIA (6^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme GLANDUS)
Mr Christophe PATIER
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Bernardie)
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE

Conseiller départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Régional
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseillère Départementale Corrèze

Sont excusés :

Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP)
Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)
Mme Héliène FAIVRE (3^{ème} VP) (et son suppléant)

Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président de la Région ALPC
Conseiller Régional
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1^{er} juin**, à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel fin mai 2016.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

La Commission s'est réunie le 24 février 2017, réunion tardive du fait de l'activité intense du Syndicat en fin d'année 2016.

L'analyse technique a été réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier. Ces deux cabinets ont présenté leur analyse devant la commission.

La Commission consultative a émis un avis favorable sans aucune observation tant sur le compte rendu technique, que financier.

Une présentation est faite en séance du comité syndical

Après avoir délibéré et au vu de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 24 février 2017, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2015 d'Axione Limousin.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2017

Application agréée E-legalite.com